

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du Jour

Séance du 22 décembre 2023 à 15h

Boulevard Fulgence Masson, 5 – 7000 Mons (salle 1)

Les points suivants seront soumis à l'approbation des actionnaires de l'Intercommunale :

Suivi	SUJETS
AG20	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023
AG21	Approbation du plan stratégique 2024-2025 de l'intercommunale
AG22	Approbation du budget de fonctionnement 2024
AG23	Désignation de la SRL « DGST & PARTNERS – REVISEURS D'ENTREPRISES » en qualité de réviseur avec mandat de contrôle des comptes de l'intercommunale pour les exercices comptables 2023, 2024 et 2025
AG24	Approbation de la rémunération des Administrateurs, du Président et de la Vice-Présidente